

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 9 MARS 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 9 mars 2016 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Odette Filion, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, Maire suppléant	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2016-03-028

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 9 mars 2016 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2016-03-029

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, les sujets rayés représentent des retraits suite à l'envoi du projet d'ordre du jour :

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 9 mars 2016
 - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 4 février au 9 mars 2016;
 - 4.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Février 2016
 - 4.4. **Dépôt** – État financier trimestriel – du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015
 - 4.5. **Résolution** – Octroi de contrats à la Firme BFL Canada, Regroupement des ville de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville,

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 4 février au 9 mars 2016 inclusivement, répartis comme suit : 55 687.98 \$ payés et 40 879.55 \$ à payer pour un grand total 96 567.86 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-033 **OBJET :** **Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de Février 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de Février 2016 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2016-03-034 **OBJET:** **Dépôt de l'état financier trimestriel du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil, l'état financier trimestriel du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

2016-03-035 **OBJET :** **ADJUDICATION - Octroi de contrats à la Firme BFL Canada, Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville - Assurances biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles / Assurance responsabilité municipale**

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2016;

ATTENDU QUE les appels à soumission concernent :

Bloc A : **Assurances biens, bris de machines, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, automobile et garagiste.**

Bloc B : **Assurance responsabilité municipale**

ATTENDU les soumissions des firmes de courtage suivantes : Aon Parizeau inc; BFL Canada; Lemieux Ryan;

ATTENDU QUE les soumissions des firmes de courtage Aon Parizeau inc. et BFL Canada respectent les exigences du cahier des charges (Bloc A) et par le fait même, elles sont jugées conformes;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan étant incomplète pour le Bloc A et donc, elle est rejetée;

ATTENDU QUE pour le Bloc B, les soumissions des firmes Aon Parizeau inc., BFL Canada, Lemieux Ryan sont jugées conformes et recevables;

ATTENDU la comparaison globale des primes déposées par les soumissionnaires ci-après :

Assurance	Terme 2015-2016	BFL Canada	Aon Parizeau inc.	Lemieux Ryan
Bloc A (incluant taxes)	857 576 \$	636 403 \$	880 067 \$	N/A
Bloc B (incluant taxes)	277 041 \$	154 648 \$	209 986 \$	330 002 \$

ATTENDU les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe conseils en date du 24 février 2016 relativement à l'octroi des contrats pour lesdites polices;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réité au long;

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour les assurances suivantes à la firme de courtiers **BFL Canada inc.** pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017, telle qu'il appert au tableau suivant :

Assurances	Montant de la prime en \$ (taxe en sus)
Biens	24
Bris de machines	3
Délits	1 055
Responsabilité civile primaire	10 851
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	1 526
Automobile des propriétaires	-
Garagiste	-
Frais d'ingénierie (non taxables)	-
Assurance atteinte à l'environnement	500
TOTAL	13 959

D'AUTORISER à cet égard, le directeur général à payer à la firme de courtiers **BFL Canada inc.** la somme de 15 215.31 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurances assurances biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobile, garagiste, frais d'ingénierie et en option, l'assurance atteinte à l'environnement pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017 et à imputer les

sommes nécessaires à même le codes budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2016 amendé le 23 mars 2016;

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour l'assurance responsabilité municipale à la firme de courtiers **BFL Canada inc.** pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017, telle qu'il appert au tableau suivant :

Assurance	Montant de la prime en \$ (taxe en sus)
Assurance responsabilité municipale	17 784

D'AUTORISER à cet égard, le directeur général à payer à la firme de courtiers **BFL Canada inc.** la somme de 19 384.56 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017 et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2016 amendé le 23 mars 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-036

OBJET : Autorisation de paiement de la quote-part au Fonds de garantie – Regroupement des assurances de dommages

ATTENDU l'entente signée par la MRC le 5 août 2015 dans le cadre de l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies et MRC de Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU QUE ladite entente est valide du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017;

ATTENDU l'entente conclue entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC au fonds de garantie du Regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme 2016-2017;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire suppléant Ville de Lorraine

D'AUTORISER qu'un fonds de garantie, pour l'ensemble des membres du regroupement, d'un montant de 500 000 \$, soit créé pour l'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2016-2017;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à déboursier la somme de 1 416 \$ qui représente la quote-part de la MRC, pour le terme 2016-2017, au fonds de garantie du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2016 amendé le 23 mars 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-037

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que les Municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine & Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville #1418-75, #1418-85 & #1418-86; Boisbriand #RV-1441-042, #RV-1441-044 & #RV-1441-046; Lorraine #URB-03-06 & Sainte-Anne-des-Plaines #697-7-5 & #860-60; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
#1418-75**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** la zone P-594 à même une partie de la zone I-574;
- **AJOUTER** la zone P-594 à même une partie de la zone I-574, le tout tel que montré à l'ANNEXE « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;
- **AJOUTER** à son Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone P-594, joint au présent règlement comme ANNEXE « B » pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1418-85**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **PRÉCISER** la nomenclature des usage de la classe « C4-03 Services communautaires », à préciser les distances à respecter pour les abris d'autos temporaires et les véhicules récréatifs dans les zones « Habitation (H) » et à reconnaître des droits acquis aux garages attenants construits avant l'entrée en vigueur du Règlement de zonage 1418;
- **REEMPLACER** l'article 30 du Tableau de la classe d'usages C4-03;
- **REEMPLACER** le troisième alinéa à l'article 71;
- **REEMPLACER** au deuxième paragraphe de l'article 105 les mots « de la bordure de rue ou du trottoir » par « **de la bande de roulement** »
- **AJOUTER** à l'article 379 à la suite du premier paragraphe le paragraphe suivant :
« *Malgré ce qui précède, un garage attendant ayant fait l'objet d'un permis de construction émis avant l'entrée en vigueur du présent règlement est protégé par droits acquis, et ce, même si celui-ci était dérogatoire à certaines dispositions du règlement de zonage alors en vigueur* ».

**Blainville
#1418-86**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE** à l'intérieur de la zone C-154, l'usage « C7-01-05 » service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route, uniquement

comme usage accessoire à l'usage principal « C7-01-01 »
vente de véhicule de promenade neuf;

- **REPLACER** à son Annexe « B » au Tableau des spécifications applicables à la zone C-154, par celui joint au règlement comme ANNEXE « A » pour en faire partie intégrante.

Boisbriand
#RV-1441-042

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **REPLACER**, dans la section « DIVERS », en regard de la norme « Nombre de logements (min/max) », dans la deuxième colonne, de « /3 » par « 3/ »;
- **REPLACER**, dans la section « DIVERS », en regard de la norme « Densité nette log/ha (min/max) », dans la première colonne, de « /125 » par « 50/125 » et, dans la deuxième colonne, de « /250 » par « 50/250 ».

Boisbriand
#RV-1441-044

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **REPLACER**, l'article 184 du règlement RV-1441.

Boisbriand
#RV-1441-046

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER**, le zonage en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage dans les zones industrielles I-3.

Lorraine
#URB-03-06

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #URB-03-06 et ses amendements afin de :

- **RÈGLEMENTER** l'implantation et la construction d'écran acoustique, d'intimité et visuel.

Sainte-Anne-des-Plaines
#697-7-5

P.I.I.A. : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur de la rue de l'Envol et d'une partie de la Montée Gagnon afin de :

- **REPLACER**, l'annexe « A » par une nouvelle annexe « A » délimitant un nouveau secteur d'application.

Sainte-Anne-des-Plaines
#860-60

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **AJOUTER**, à l'article 156 du chapitre 5, une deuxième disposition concernant la hauteur des remises.

Il est proposé par
appuyé par

Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand, Lorraine & Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements Blainville #1418-

75, #1418-85 & #1418-86; Boisbriand #RV-1441-042, #RV-1441-044 & #RV-1441-046; Lorraine #URB-03-06 & Sainte-Anne-des-Plaines #697-7-5 & #860-60 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-038 **OBJET :** **Entente intermunicipale sur la gestion des cours d'eau – Nomination employé(s) – Ville de Boisbriand**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-039 **OBJET:** **Créances hypothécaires – Cession – Autorisation de signature**

ATTENDU l'article 284 de la Loi 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget en date du quatre juin deux mille quatorze (2014) et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016), prévoyant le transfert de l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du Fonds Local d'Investissement (FLI) de la SODET (CLD) vers la Municipalité Régionale de comté (MRC);

ATTENDU QUE cette cession est faite avec la garantie de l'existence desdites créances et de leurs rangs;

ATTENDU QUE le cédant (SODET) déclare qu'à sa connaissance il n'a reçu aucun avis dénonçant le défaut d'un débiteur relativement à toute créance ayant priorité de rang sur une des créances présentement cédées;

ATTENDU QUE le cédant (SODET) déclare avoir informé le cessionnaire (MRC) de l'état des créances en vertu des documents constatant et garantissant lesdites créances.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC accepte la liste des créances hypothécaires établie par le cédant (la SODET);

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Paul Laroque, et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal à cosigner la cession de créances hypothécaires établie entre le cédant (SODET) et le cessionnaire (MRC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-040 **OBJET :** **Dépôt – Compte rendu de la rencontre du CCA du 9 septembre 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte-rendu de la rencontre du CCA du 9 septembre 2015.

2016-03-041

OBJET: Dépôt – Guide de restauration du Patrimoine bâti

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le **Guide de restauration du Patrimoine bâti**.

Le directeur général précise et explique aux membres du conseil que le présent guide représente une des actions réalisées dans le cadre de l'entente de développement culturel établie entre la MRC et le MCCQ 2014-2015.

Le Guide de restauration du patrimoine bâti sera diffusé sur le site Web de la MRC et sur celui des villes de la MRC.

2016-03-042

OBJET: Production d'un documentaire sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville – Octroi de mandat à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL)

ATTENDU l'entente de développement culturel conclue par la MRC et le MCCQ;

ATTENDU le livre sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les stratégies de communication visant la diffusion du livre sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la volonté de la MRC de produire un outil de communication et de diffusion du patrimoine bâti;

ATTENDU QUE cette volonté représente une des actions à réaliser dans le cadre de ladite entente de développement conclue par la MRC et le MCCQ;

ATTENDU l'offre de services de la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL);

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC octroie le mandat à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) pour le tournage et montage d'un documentaire d'une vingtaine de minutes sur le patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à déboursier la somme de 4 254,08\$ taxes incluses, à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 2702000 relatif à la Politique culturelle de l'exercice financier 2016.

2016-03-043

OBJET: Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille - Avril

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

Et, **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville encourage la population à accorder son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-044

OBJET: Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Demande d'inclusion du noyau villageois de la Ville dans la liste des ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine

ATTENDU QUE les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dont Sainte-Anne-des-Plaines fait partie, ont adopté le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE l'objectif 3.4 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est de protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a réalisé un inventaire de son patrimoine bâti dans lequel on inventorie 238 éléments à Sainte-Anne-des-Plaines, dont 20 ont une valeur patrimoniale exceptionnelle ou supérieure;

ATTENDU QUE ce caractère patrimonial n'est pas étranger au fait que la Paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines est une des plus vieilles de la Rive-Nord et que ses familles pionnières sont à la source du début de développement des Laurentides;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments patrimoniaux de Sainte-Anne-des-Plaines ont bénéficié d'investissements de près de 3 millions de dollars depuis 5 ans et qu'un projet de mise en valeur du noyau villageois patrimonial est en voie de réalisation;

ATTENDU QUE la mise en valeur du patrimoine bâti constitue un levier économique important pour la communauté d'affaires anneplaineoise et que l'inclusion du noyau villageois parmi les ensembles patrimoniaux de la Couronne Nord ajouterait une valeur indéniable à l'attractivité du Grand Montréal;

ATTENDU QUE le circuit cyclable en développement entre Oka et Repentigny pourrait également s'avérer un beau circuit de découverte du patrimoine notamment en passant par Oka, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche et L'Assomption;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
 appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QU'une demande soit adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal visant à l'inclusion du noyau villageois de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la liste des ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux sept (7) Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03-045

OBJET: Période de questions

Des citoyens des villes de la MRC occupant déjà une fonction de "pompier" au sein du territoire de la MRC se sont adressés aux membres du conseil de la MRC pour soulever des questions en lien avec :

- ✓ L'entente conclue entre les villes de Rosemère et Blainville en matière de sécurité incendie;
- ✓ Le schéma de couverture de risques et son application.

Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, appuyé par les autres membres du conseil de la MRC a précisé ce qui suit :

- ✓ L'entente conclue entre les villes de Rosemère et Blainville relève d'un choix politique et de gestion propre aux deux villes et que la MRC n'a pas autorité de s'immiscer dans les modes de gestion des villes. Il suggère que cette question devrait être posée lors d'un forum municipal des villes concernées et non pas, aujourd'hui, dans le cadre d'une séance de conseil de la MRC. Il conclut qu'après tout, les villes sont souveraines dans leur processus décisionnel.
- ✓ Pour ce qui est du Schéma de couverture de risques et son application, le préfet mentionne que les travaux et discussions sont en cours de développement pour régler la répartition des appels incendie en vue d'atteindre et d'optimiser la réponse commune. Il précise qu'au moment opportun, le conseil de la MRC présentera les résultats des travaux en cours de l'implantation progressive de la réponse commune.

2016-03-046

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 11 :45 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

9 mars 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-03-028 à 2016-03-046 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 9 mars 2016.

Émis le 9 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier